

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
RÉGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS N°2021/41**

**PUBLIE LE MARDI 2 NOVEMBRE 2021**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-41 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 02/11/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



## **SOMMAIRE**

- I      Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
  
- II     Délibérations du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021**
  
- III    Arrêtés et Décisions du 26 octobre au 2 novembre 2021**

# I

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

## II

# **DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2021**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

**FINANCES**  
**N° 33C\_14\_10\_2021**  
**DÉCISION MODIFICATIVE 2**

**Décision modificative n°2 – budget 2021**

**Les décisions modificatives suivantes concernent plusieurs budgets de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Elles permettent de faire face aux nouvelles demandes non connues au moment du vote du budget.**

**BUDGET PRINCIPAL**

**INVESTISSEMENT**

Les demandes en cours relatives à la réhabilitation des logements privés génèrent une inscription complémentaire en dépenses de 290 000 € pour les fonds octroyés aux particuliers. Ces fonds délégués par l'État sont également inscrits en recettes.

Dans le cadre du refinancement d'un emprunt à taux structuré vers un emprunt à taux fixe, il est nécessaire d'inscrire les crédits liés à cette opération pour un montant de 855 000 € en recettes et en dépenses.

**FONCTIONNEMENT**

Dans l'attente de l'achat prochain d'un des ateliers des Rives de Liane, aujourd'hui occupé par la CAB, il est nécessaire d'inscrire en dépenses les crédits liés au loyer et aux charges du quatrième trimestre 2021 pour 13 300 €.

L'étude pour le Schéma de Développement Commercial nécessite 20 000 € de dépenses supplémentaires.

Des recettes de 12 000 € sont inscrites en refacturation de charges de personnel.

D'autres ajustements de 24 500 € sont proposés pour les opérations comptables.

**BUDGET ECONOMIQUE**

Dans le cadre du refinancement d'un emprunt à taux structuré vers un emprunt à taux fixe, il est nécessaire d'inscrire en investissement les crédits liés à cette opération pour un montant de 1 950 000 € en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, au regard de la présentation des admissions en non-valeurs par le comptable, il est nécessaire d'inscrire 2 250 € pour ces produits irrécouvrables.

**BUDGET TRANSPORT**

En investissement, 500 000 € sont ajoutés pour répondre aux engagements à venir pour le schéma directeur cyclable.

En fonctionnement, le protocole de clôture de la DSP transport nécessite 51 000 € de

dépenses supplémentaires.

## BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

En investissement, l'étude de faisabilité pour le centre de tri nécessite 15 000 € de dépenses supplémentaires.

D'autres ajustements à hauteur de 30 000 € sont proposés pour les opérations comptables.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du refinancement d'un emprunt à taux structuré vers un emprunt à taux fixe, il est nécessaire d'inscrire en investissement les crédits liés à cette opération pour un montant de 890 000€ en recettes et en dépenses.

Les aides pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie nécessitent une inscription de crédits complémentaires en fonctionnement pour 10 000 €.

D'autres ajustements pour 76 553 € sont proposés pour les opérations comptables.

**Après avis de la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du jeudi 16 septembre 2021,**

**Le CONSEIL décide,**

**–de valider les décisions modificatives reprises ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

## FINANCES

### N° 34C\_14\_10\_2021

#### EVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DE DANNES

Les communes de Dannes et de Camiers constituaient le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Épuration (SMAGE) jusqu'en 2017. Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (collecte et traitement) puis à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (collecte uniquement), le SMAGE a été dissous. Le contrat de délégation de service public (DSP) a été transféré partiellement à la CAB pour l'exploitation des réseaux de collecte de Dannes, le reste des prestations étant repris par la CA2BM (réseaux de Camiers et gestion de la station d'épuration).

Suite à ces transferts et depuis 2018, les usagers de la commune de Dannes ne sont plus facturés pour le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, cette absence de facturation du coût du traitement aux habitants de Dannes remet en cause l'équité du prix payé par les usagers sur le territoire de la CAB.

Il est donc proposé d'appliquer aux usagers de Dannes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la redevance communautaire relative au coût du traitement des eaux usées.

Afin de réduire l'impact de cette facturation, cette harmonisation pourrait être lissée sur deux années, le 31 décembre 2023 correspondant à l'échéance du contrat de DSP.

**La redevance liée au traitement des eaux usées pour les usagers de Dannes s'élèverait donc à :**

**-0,75968€ HT le m3 pour l'année 2022,**

**-1,51936€ HT le m3 pour l'année 2023.**

Ces valeurs sont définies en valeur de base au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et évolueront par application de la formule d'indexation contractuelle.

**Après avis de la commission Finances, ressources humaines, mutualisation du 16**

septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 27/10/2021  
Reçu en préfecture le 27/10/2021  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20211014-34C\_14\_10\_2021-DE

**Le CONSEIL décide :**

- d'appliquer la redevance communautaire d'assainissement pour les usagers de la commune de Dannes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon les modalités définies ci-dessus ;

- d'étaler son application progressivement sur les années 2022 et 2023 comme repris ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

## FINANCES

N° 35C\_14\_10\_2021

### RÉDUCTION DE CAPITAL SUITE À LA FUSION AFIN DE RECONSTITUER LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE L'OPH HABITAT DU LITTORAL DANS LES COMPTES DE LA SEM URBAVILEO

Dans le cadre de la fusion entre l'Office Public de l'Habitat (OPH) Habitat du Littoral et la Société d'Économie Mixte (SEM) URBAVILEO, une partie importante de l'actif net de l'OPH, apporté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) à la SEM URBAVILEO en qualité de collectivité de rattachement, est constitué par des subventions d'investissements, soit 31.485.091,51 euros au 31 décembre 2020.

Suite à la fusion, la SEM absorbante devra reconstituer à son passif le compte de subventions d'investissement qui existait dans les comptes de l'OPH absorbé et poursuivre son traitement comptable dans le temps.

Cette reconstitution peut se faire par réduction de capital.

Les subventions concernées faisant partie de l'apport net qui a donné lieu à rémunération par émission d'actions de la SEM URBAVILEO, au bénéfice de la CAB, il est logique, par symétrie, que la réduction de capital soit uniquement supportée par la CAB, qui accepterait de supporter la totalité de l'annulation d'une quote-part des actions remises en rémunération de la fusion, correspondant au montant desdites subventions.

Dès lors, il est proposé que la SEM URBAVILEO procède, corrélativement à la fusion, à une réduction du capital par voie d'annulation de 169.275 actions sur les 303.713 actions nouvelles remises à la CAB au titre de la fusion, la somme correspondante, soit 31.485.150 euros, étant portée dans un compte de réserves, identifié comme provenant de ladite réduction de capital et destiné à permettre la reconstitution au passif de la SEM URBAVILEO d'un compte « Subventions d'investissement », conformément aux engagements pris au traité de fusion.

Le capital social de la SEM URBAVILEO serait ainsi ramené de 60.627.258 euros à 29.142.108 euros.

La CAB détiendrait au terme de cette réduction de capital 134.438 actions de la SEM URBAVILEO.

**Après avis de la commission mixte FINANCES- HABITAT du 27 septembre 2021 :**

**Le CONSEIL décide :**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

- **d'approuver, sous réserve de réalisation de la fusion, le projet de réduction de capital d'un montant de 31.485.150 euros par voie d'annulation de 169.275 actions, d'une valeur nominale de 186 euros chacune, détenues par la CAB suite à la fusion afin de reconstituer les subventions d'investissement de l'Office dans les comptes de la SEM URBAVILEO et intégralement supportée par la CAB.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

## FINANCES

N° 36C\_14\_10\_2021

### AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEM URBAVILEO

Dans le cadre de la fusion entre l'Office Public de l'Habitat (OPH) Habitat du Littoral et la Société d'Économie Mixte (SEM) URBAVILEO, l'opération sans élargissement de l'actionnariat aurait pour effet de porter la participation du collège public à plus de 85%, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article L.1522-2 du Code général des collectivités territoriales. Aussi, il est envisagé que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Adestia, Habitat Hauts-de-France et Action Logement Immobilier accompagnent l'opération par une augmentation du capital de la SEM qui leur serait réservée, permettant ainsi au collège public de réduire sa participation sous le seuil de 85 %, en la ramenant à 72%.

Cette augmentation de capital permettrait d'apporter à la SEM plus de 10 M€ de fonds propres, afin de soutenir son développement sur l'ensemble de ses activités.

La valeur de l'action émise a été évaluée à 217 euros, à partir de la méthode de l'actif net réévalué. Elle tient compte des plus-values latentes sur les actifs et du résultat estimé de l'exercice 2021.

En conséquence, les actionnaires qui suivraient l'augmentation de capital devraient payer une prime d'émission de 31 euros par action souscrite, correspondant à la différence entre la valeur réelle par action (217 euros) et la valeur nominale (186 euros).

Une augmentation de capital de la SEM serait dès lors proposée, consistant en l'émission de 47.005 actions d'une valeur nominale de 186 euros, avec une prime d'émission fixée à 31 euros, soit un prix d'émission des actions nouvelles fixé à 217 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de :

- La CDC Banque des Territoires, à hauteur de 7.834 actions, soit un apport complémentaire à la SEM de 1.699.978 euros,
- Adestia, à hauteur de 29.953 actions, soit un apport à la SEM de 6.499.801 €,
- Habitat Hauts-de-France, à hauteur de 4.609 actions, soit un apport à la SEM de 1.000.153 euros,
- Action Logement Immobilier, à hauteur de 4.609 actions, soit un apport à la SEM de 1.000.153 euros.

**Ainsi, l'actionnariat de la SEM URBAVILEO serait, après la fusion de l'OPH HABITAT DU LITTORAL avec la SEM de la ville de Boulogne-sur-Mer, la réduction de capital et l'augmentation de capital social en numéraire, composé ainsi qu'il suit :**

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Ville de Boulogne-sur-Mer	12 229	6 %
Communauté d'agglomération du Boulonnais	134 438	66 %
<b>TOTAL COLLÈGE PUBLIC</b>	<b>146 667</b>	<b>72 %</b>
Caisse des Dépôts et Consignations	17 840	8,76 %
Adestia	29 953	14,71 %
Habitat Hauts de France	4 609	2,26%
Action Logement Immobilier	4 609	2,26%
Personnes physiques	5	ns
<b>TOTAL COLLÈGE PRIVE-AUTRES</b>	<b>57 016</b>	<b>28 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>203 683</b>	<b>100 %</b>

Il est précisé que conformément à la réglementation, l'assemblée générale de la SEM URBAVILEO se prononçant sur une augmentation de capital en numéraire devra également examiner un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés. Il n'est pas envisagé que ce projet soit approuvé par l'assemblée générale.

**Après avis de la commission mixte FINANCES HABITAT du 27 septembre 2021,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec abandon du droit préférentiel de souscription au profit d'ADESTIA, de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, d'Action Logement Immobilier et d'Habitat Hauts-de-France, par voie d'émission de 47.005 actions nouvelles de 186 euros de valeur nominale, émises au prix de 217 euros chacune.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

**PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES CONTRACTUELS**  
**N° 37C\_14\_10\_2021**  
**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE**  
**D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

Par une délibération du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire décidait d'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais en vue de sa signature avant fin 2021.

En développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités locales concernées en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance et jeunesse, animation de la vie sociale, inclusion numérique, logement, handicap.

L'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. Toutefois, comme voulu par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), totale liberté est laissée aux communes membres. La Convention Territoriale Globale sera donc signée par la CAB qui joue le rôle de facilitateur et cosignée par chaque maire concerné par un équipement Petite Enfance ou d'accueils de loisirs.

Dans ce cadre, un travail partenarial mené au cours du premier semestre 2021 a permis de partager un état des lieux, de définir des champs d'intervention à privilégier, de pérenniser des actions existantes et de développer des actions nouvelles sur la période 2021-2025.

Fortes des conclusions du comité de pilotage final en date du 23 septembre 2021, La CAB sera attentive au juste rôle et aux justes tâches à venir des chargés de coopération ainsi qu'à leurs capacités à évoluer. Ces nouvelles missions, à définir collectivement, ne devront pas mettre à mal les dynamiques communales en place.

De plus, les ambitions partagées ne pourront toutes être déclinées au même rythme et ne le seront qu'en fonction du consensus dégagé, ainsi que des moyens humains et financiers disponibles.

**Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 16 septembre 2021,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver avec recommandations, le contenu de la Convention Territoriale Globale**

**(CTG) à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales  
communes-membres de la CAB ;**

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211014-37C\_14\_10\_2021-DE

54  
SLO

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les actes y afférents.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

## **Étaient absents :**

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Maxence DECAIX**

## **PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES CONTRACTUELS**

**N° 38C\_14\_10\_2021**

### **CONVENTION PARTENARIALE D'INGÉNIERIE LEADER -AVENANT POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022 ENTRE LES 3 EPCI DU PAYS BOULONNAIS**

Par une délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire autorisait la signature de la convention partenariale d'ingénierie Leader sous portage de la Communauté de Communes Desvres-Samer pour les années 2018-2019-2020.

Il est proposé de signer un avenant à ladite convention pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2022 entre les trois intercommunalités membres du Pays Boulonnais.

Les frais de financement prévisionnel pour les années 2021 et 2022 sont les suivants :

2021			
Frais salariaux	82 000,00 €	Région	16 000,00 €
Coûts simplifiés	12 300,00 €	Leader	53 410,00 €
Frais de fonctionnement	1 000,00 €	Pays dont	29 890,00 €
Prestations externes	4 000,00 €	CAB	9 963,33 €
		CCT2C	9 963,33 €
		CCDS	9 963,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 300,00 €</b>

2022			
Frais salariaux	82 000,00 €	Région	16 000,00 €
Coûts simplifiés	12 300,00 €	Leader	57 610,00 €
Frais de fonctionnement	1 000,00 €	Pays dont	31 690,00 €
Prestations externes	10 000,00 €	CAB	10 563,33 €
		CCT2C	10 563,33 €
		CCDS	10 563,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 300,00 €</b>

**Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 16 septembre 2021,**

**Le CONSEIL décide :**

**- sous réserve de l'inscription budgétaire, d'autoriser le président ou son représentant à**

**signer l'avenant à la convention LEADER inhérente dessus.**

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211014-38C\_14\_10\_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

## **III**

# **DÉCISIONS** **du 26 octobre au 2 novembre 2021**

2021\_253\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 et du 14 octobre 2021 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants et conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que toute conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Renaud TAUBREGEAS, Vice-Président pour toute question relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais souhaite proposer aux investisseurs des parcelles clés en mains sur le parc d'activités de Landacres, et dans cette optique, réalise l'ensemble des études et travaux nécessaires, dont la dépollution pyrotechnique du site,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de passer un contrat avec la société SUEZ RR IWS Remediation SAS dont le siège social est situé 17 rue du Périgord à Meyzieu (69330), pour un montant maximal de 49 337,62 € HT et pour une durée estimée entre 8 et 10 semaines (hors délai d'expertise de l'Etude de Sécurité Pyrotechnique et d'approbation par la Dreets).

La mission s'étend sur trois zones du parc d'activités de Landacres : village PME (tranche ferme), parcelle 'zone humide' et parcelle 'entrée extension'(tranches optionnelles) ; elle

consiste à rédiger l'Etude de Sécurité Pyrotechnique puis à procéder à la dépollution pyrotechnique de ces parcelles sur le terrain.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Jean-Renaud TAUBREGÉAS  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le :*  
*Publiée le :*



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)